

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°45-2023

Date de convocation :
04/09/2023

Date d'affichage :
28/09/2023

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 09**

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet : Projet de
rénovation énergétique
de la salle des fêtes
Demande de FONDS VERT

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire. Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Messieurs BOULET Bernard, LEGRIS Cyril, VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames KIENZEL Delphine, MEULIN Maryline, LEROY-LONGUET Marie-Pierre et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et Mme KIENZEL Delphine

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES : DEMANDE DE FONDS VERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022 relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

VU la circulaire du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de CROUY-SAINT-PIERRE envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovations énergétique du bâtiment « Salle des fêtes » qui auront vocation à réduire de 40% la demande en énergie.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

« Rénovation Énergétique »	
Électricité (hors clim)	16 624,00 € HT
Menuiserie (Portes et fenêtres)	17 375,00 € HT
Électricité Climatisation	16 112,00 € HT
Maçonnerie – Faux Plafond	13 255,00 € HT
Menuiserie (Velux)	13 999,00 € HT
Total HT	77 365,00 € HT
Subvention Fond Vert	51 892,00 €
Subvention FAPL-000266 – Hauts de France	10 000,00 €
Reste à charge à la commune (20%)	15 473,00 € HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- Valide le plan de financement prévisionnel exposé ci-joint ;
- Décide de solliciter l'aide financière de l'État au taux minimum, au titre du dispositif « Fonds Vert » pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de la commune de CROUY-SAINT-PIERRE qui auront vocation à réduire de 40% la demande en énergie.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant
- Inscrit les dépenses correspondantes au budget communal 2024

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

